

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et un, le 28 juin à 14 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué le 23 juin 2021, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15	Etaient présents : Charles-Henri BIANCONI, Paul QULICHINI, Jean-Christophe BARTOLI, Jean-Pierre ANTONETTI, Zélia BERQUEZ, Pierre QUILICHINI, Caroline CUCCHI, Gabriele VAUTRIN
Présents : 8	
Votants : 11	Etaient représentés : Paul GIUDICELLI, Jean-Pierre SAMPIERI, Félix SANTARELLI Etaient absents : Mathieu CESARI, Christophe MANICCIA, Jérôme POLVERINI, Jean-Vincent TOMASI
	Secrétaire de séance : Florence BOILET
	Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Objet : Suppression d'un poste d'adjoint technique à TNC 8h30 et suppression d'un poste d'adjoint technique à TNC 14h00 - Modification du tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Considérant l'envoi au Centre de Gestion 2A pour avis du comité technique paritaire (CTP) ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services ;

Considérant la délibération portant création d'un tableau des emplois en date du 20 janvier 2021 ;

Considérant la nécessité de supprimer un poste d'adjoint technique à Temps Non Complet 14 h, en raison des modifications envisagées à la rentrée de septembre 2021 dans le cadre des missions d'accueils pré et post scolaire et d'entretien des locaux communaux,

Considérant la nécessité de supprimer un poste d'adjoint technique à Temps Non Complet 8h30, en raison de la démission de l'agent en date du 25 mai 2021,

Ouïe les éléments ci-dessus présentés,

Le conseil municipal

DECIDE

Article 1 : de supprimer le poste d'adjoint technique à TNC à 14 h 00 / hebdomadaire en raison de la réorganisation des accueils pré et post scolaires et de l'entretien des locaux communaux à la rentrée de septembre 2021.

Article 2 : de supprimer le poste d'adjoint technique à TNC à 8 h 30 / hebdomadaire en raison de la démission de l'agent qui bénéficiait de ce poste.

Article 3 : de mettre à jour le tableau des effectifs validé précédemment en conseil municipal le 20 janvier 2021 par la délibération N°2021 – 01 pour entériner les articles 1 et 2 de la présente délibération.


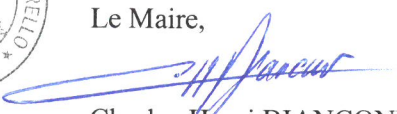
Article 4 : de mettre à jour les informations inhérentes aux 2 postes d'adjoints techniques modifiés par délibération n° 2021 - 45 au CM du 21 mai 2021 en postes en adjoints techniques principal de 2^{ème} classe.

Article 5 : de mettre à jour le nombre de postes vacants dans la collectivité, au regard des recrutements qui sont intervenus depuis ce début d'année 2021.

Filières	Grades/Emplois	Fonctions	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus	Postes vacants
ADMINISTRATIVE	ATTACHE TERRITORIAL	Secrétaire général de mairie	35 H	OUI	1	
ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ère classe	Gestionnaire Urbanisme / Etat civil	35 H	OUI	1	
ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème classe	Gestionnaire RH /Finances	35 H	OUI	1	
ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMINISTRATIF	Gestionnaire Finances / marchés publics	35 H	OUI	1	
ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMINISTRATIF	Agent d'accueil	35 H	OUI	1	
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 ^{ème} classe	Agents polyvalents d'entretien des bâtiments communaux, de la voirie et des espaces verts	35 H	OUI	2	
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	Agents polyvalents d'entretien de la voirie et des bâtiments communaux	35 H	OUI	2	
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	Agent d'accueil pré - post scolaire / restauration et entretien	35 H	OUI	2	
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	ATSEM	31 H 30	OUI	1	
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	Agent d'accueil pré - post scolaire / restauration	22 H	OUI	1	

Les crédits correspondants sont inscrits aux budgets.

Voix POUR :	11
Voix CONTRE :	-
ABSTENTION :	-
NON PARTICIPATION :	-

<p>Affichée et transmise en Préfecture le :</p> <p>29/06/2021</p>	<p>Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 28 juin 2021, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 29/06/2021</p> <div style="text-align: center;">  <p>Le Maire,  Charles-Henri BIANCONI</p> </div>
---	---